

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 18 décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUI HMB
La Présidente,
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES

Elaboration du PLUI HMB arrêté le

ECHELLE	Modification	Modification simplifiée	Révision
1:7 500			

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024

Stationnement

- Secteur E1
- Secteur E2
- Secteur E3
- Secteur E4
- Secteur E5
- Secteur E6

Autres prescriptions
 Secteur avec densité minimale de construction à proximité des transports collectifs au titre de l'article L151-26 du Code de l'Urbanisme
 Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU (OAP)

Zonage

 contours zonage

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

Données d'information

Cours d'eau

